

Compte-rendu Collège Travaux du mardi 15 avril 2025

Etaient présents :

Pilote du GT :

Amélie ROGNON	ORTEC SOLEO	X
---------------	-------------	---

Membres de l'UPDS :

Oliver PACAUD	BREZILLON
Jonathan SENECHAUD	COLAS Environnement
Guillaume BOITOUT	EIFFAGE
Stéphane RIHOUEY	ORTEC SOLEO
Stéphane ABELLO	REMEA
Frederic VIOLA	RESOLVE
Jean-Yves RICHARD	SARPI
Emeric VACHERON	SARPI
Jean-Philippe TRACOL	SECHE
David POIRIER	SECHE
Wilfried VANNIER	SERPOL
David HIEZ	TAUW
Marie DUCLOS	UPDS
Karine DUMAS	VALGO

1. Tour de table

Lors du tour de table, les différents adhérents se sont exprimés au travers un état des lieux concernant le marché et les difficultés rencontrées.

Terres excavées et pratiques illégales

- Le marché des terres excavées est fortement impacté par des pratiques ne respectant pas l'état de l'art, non conformes voire totalement illégales (dépôts sauvages, rehaussement de terrain, ..., traçabilité défaillante, plateformes non contrôlées, auto-attestation abusive...) – les résultats en retrait et les pertes de rentabilité des sociétés de travaux le confirment.
- La profession souffre de la concurrence déloyale d'acteurs qui évacuent vers des sites non contrôlés ou dans des ISDI les terres polluées.
En parallèle, on observe une recrudescence de plateformes diverses et variées. Les plateformes contrôlées s'astreignent à refuser ce qui n'est pas conformes (dépassement critères ou DD) tandis que d'autres acceptent puisque non contrôlées- **Cela produit un effondrement des niveaux de prix du marché – trop bas, non cohérents – avec un impact**

indirect sur les autres techniques de dépollution (sur site / in situ) qui ne sont plus compétitives et donc moins utilisées.

- ➔ *La situation est critique pour les entreprises travaux à court et moyen terme – et ne peut attendre les évolutions réglementaires*
- ➔ *Les membres du collège travaux souhaiteraient un renforcement des contrôles par les autorités (en entrée/sortie de filières, traçabilité) et la mise en lumière des dérives auprès des pouvoirs publics (Ministère, douanes, OCLAESP...) et du grand public.*

Certification SSP LNE

- D'autre part, le collège travaux constate que la certification LNE pour le domaine C n'apporte pas de protection particulière vis-à-vis de cette concurrence. Le système de certification LNE est jugé trop lourd à obtenir/maintenir, et par conséquent peu attractif. Le faible nombre d'acteurs certifiés limite l'impact de cette certification sur la structuration de la profession. Des voix ont exprimé le dilemme qu'il pouvait y avoir à réduire ces exigences alors que nous nous étions battus pour valoriser techniquement le métier.
- Les pistes d'une certification réglementaire obligatoire évoquées avec le B3S (ATTES a posteriori ou certification en lien avec la dangerosité des terres et/ou la gestion des pollutions concentrées) sont jugées pertinentes mais le temps législatif ne répond pas à l'urgence exprimée par le collège travaux.

➔ *Les membres du collège travaux se posent la question de se retirer du LNE.*

Actions de l'UPDS pour défendre les intérêts du collège travaux

Sur ce point, les membres du collège travaux expriment les difficultés avec le collège ingénierie sur plusieurs sujets de fond / positionnement.

Une proposition de création d'une charte portant notamment sur la répartition des responsabilités de chacun des 2 collèges et des engagements respectifs a été évoquée. Ce document n'est pas encore rédigé à ce stade.

Les membres du collège travaux souhaiteraient plus de support de la part des BE sur :

- Le traitement systématique des pollutions concentrées –le maintien de pollutions concentrées sur site est un vrai problème
- La limitation au recours du confinement/ substitution.
- La valorisation financière de l'ingénierie de conception dans les appels d'offres ou dans le cadre des PG souvent effectuée gratuitement, sans retour sur investissement
- Une définition réaliste des engagements dans les AO– quel partage de responsabilités entre celui qui réalise le PCT et celui qui réalise les travaux ?

Le sujet de la communication a également été abordé avec notamment le souhait d'avoir un système de communication propre, avec lobbying ainsi qu'une personne dédiée pour que les communications avancent plus vite

➔ *Les membres du collège travaux se posent la question de leur positionnement au sein de l'UPDS – et de l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement actuel.*

2. Elaboration d'un plan d'actions (action décidée/objectif visé par cette action/organisation à mettre en place pour atteindre cet objectif/délai de réalisation)

Au travers les échanges, les principaux axes de travail d'un plan d'action devant être mené à court terme ont pu être dessinés.

1. Communication sur les dérives liées aux TEX :

- Objectif : Informer les pouvoirs publics et le grand public des dérives observées sur la gestion des TEX et des risques associés
- Organisation : Créer une commission de communication dédiée
- Actions décidées :
 - Définir les membres actifs de la commission de communication
 - Compiler les exemples fournis par les membres
 - Sélection des sujets et des canaux de communication (Ministère, associations environnementales, presse, ...) - sans campagne de presse le ministère ne bougera pas. Communication ciblée (qui pourrait ne pas être portée directement par l'UPDS) et/ou d'une action conjointe avec d'autres syndicats
 - Actions auprès du BGPD pour demander plus de contrôles / traçabilité
- Délai : urgent / immédiat

2. Réorganisation de l'UPDS pour que le collège travaux puisse mener à bien des plans d'actions

- Objectifs :
 - Proposition d'alternatives d'organisation et de gouvernance (Réorganiser l'UPDS en 2 pôles indépendants et autonome tout en conservant des passerelles et des actions communes avec le collège ingénierie ?)
 - Autonomie financière, de décision
 - Maîtrise de la communication et du lobbying propres aux travaux
- Organisation :
 - Etudes des statuts par un cabinet externe (dissolution et refonte de l'UPDS ? création d'une fédération de 2 syndicats ? une modification des statuts impacterait tous les adhérents et nécessiterait une décision en AG exceptionnelle...)
 - Salarié permanent dédié aux travaux ?
 - Commission de communication
- Délai : à déterminer

3. Certification LNE – Domaine C : Rédiger un courrier à destination du Ministère et du LNE indiquant que les entreprises travaux pourraient être amenées à quitter la certification.

- Objectifs :
 - Demander une révision des critères de certification sinon sortie de la certification si aucun allègement n'est possible (durée à déterminer)
 - Agir sur la notion d'équivalence
- Organisation :
 - Préciser les « nouveaux critères » qu'on souhaite modifier
 - Rédaction du courrier par les membres de la commission de communication
- Délai : urgent

4. Reconnaissance de l'ingénierie de conception

- Objectifs :
 - Courrier MOA : Rédiger un courrier à destination des maîtres d'ouvrage afin de revendiquer une rémunération de l'ingénierie réalisée lors des appels d'offres.
 - Rédaction d'une charte Travaux / Ingénierie visant à clarifier les périmètres et engagements respectifs
- Organisation à mettre en place :
 - Rédaction du courrier par les membres de la commission de communication
 - Identifier les interlocuteurs clés pour envoyer ce courrier.
- Délai : immédiat

Compte tenu de l'ambition du plan d'actions, il est nécessaire que le Collège Travaux se remobilise en parallèle des 2 commissions (technique et H&S).

Il pourrait être également nécessaire d'envisager une priorisation des ressources de l'UPDS afin d'opérer une bascule au profit des travaux (stand-by de certaines actions, GT, commissions ?...).

Dans ce contexte, les réunions de collège travaux pourront être dédiées exclusivement aux échanges et à l'avancement de ces différentes actions.

Prochaine réunion : mardi 06 mai de 14h à 15h30 - en visio
ODJ : Définir les points sur lesquels le collège travaux souhaite
avancer/décider/prioriser